Contrat de participation – Exposant / Sponsor

➜ **Veuillez retourner le formulaire de réservation complété et signé par e-mail à : begeo@wearemci.com**

Packages Exposants

PACKAGES	PRIX UNITAIRE HTVA	QUANTITÉ	TOTAL
Exposant Silver	3100 €		
Exposant Gold	5100 €		
Start-up Corner	950 €		
Edu-Village	500 €		

Packages Sponsors

PACKAGES	PRIX UNITAIRE HTVA	TOTAL
Bronze Sponsor	1250 €	
Silver Sponsor	2000 €	
Gold Sponsor	3200 €	
Platinum Sponsor Option au choix (sous réserve de disponibilité) : Visibilité exclusive au niveau du congrès : dans la salle du track thématique de votre choix T-shirts des hôtes(ses) brandés Visibilité exclusive aux fontaines d'eau	5000 €	
Diamond Sponsor	9500 €	

Contrat de participation – Exposant / Sponsor

➜ **Veuillez retourner le formulaire de réservation complété et signé par e-mail à : begeo@wearemci.com**

1. Coordonnées de l'entreprise

Nom du contact		Téléphone
Fonction		Mobile
Entreprise		E-mail
Adresse		Numéro de TVA
Ville	Code postal	Numéro de bon de commande (PO) :
Pays		

2. Coordonnées de facturation (si différentes des coordonnées de l'entreprise)

Nom du contact		Téléphone
Fonction		Mobile
Entreprise		E-mail
Adresse		Numéro de TVA
Ville	Code postal	Numéro de bon de commande (PO) :
Pays		

3. Personne de contact pour la logistique

Prénom	E-mail
Nom	Téléphone
Fonction	Mobile

4. Langue de communication préférée

☐ Français ☐ Néerlandais

Contrat de participation – Exposant / Sponsor

➜ **Veuillez retourner le formulaire de réservation complété et signé par e-mail à : begeo@wearemci.com**

5. Méthode de paiement

- Virement bancaire
- Paiement par carte de crédit
  (des frais de traitement de 3,5 % seront appliqués au montant total)

Dès réception du formulaire de réservation, une facture correspondant à 100 % du montant sera envoyée. Le paiement de cette facture avant le début de l'événement est une condition préalable à la participation du Sponsor / Exposant.

6. Confirmation

- ➜ En signant ce formulaire, je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales, la politique d'annulation, ainsi que les informations relatives au RGPD.
- ➜ Cette réservation engage contractuellement le signataire.
- ➜ Tous les tarifs mentionnés sont exprimés hors TVA.
- ➜ Les conditions générales de BeGeo sont disponibles **à la page 15.**

Nom	**Fonction**
Date	**Signature**

BEGEO 2026 – Conditions générales de participation

- **Événement : BEGEO 2026**
- **Date : 24 mars 2026**
- **Lieu : Brussels Expo, Place de Belgique 1, 1020 Bruxelles, Belgique – Palais 10, 11 et Auditorium 2000**

1. Définitions

1.1 Sponsor/Exposant : toute personne physique ou morale, entreprise, organisation ou institution sollicitant ou bénéficiant d'une opportunité de sponsoring ou d'exposition lors de l'événement BEGEO 2026.

1.2 Organisateur : IGN, représenté par MCI Benelux SA, Avenue des Arts 47, 1000 Bruxelles, TVA BE 0480.076.556, mandaté pour organiser, gérer et coordonner l'événement BEGEO 2026.

1.3 Parties : collectivement, l'Organisateur et le Sponsor/Exposant; individuellement, chacun d'eux est désigné comme une « Partie ». Les Parties s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions prévues dans les présentes Conditions générales.

2. Réservations & confirmation

2.1 Les réservations doivent être effectuées via le formulaire officiel de BEGEO 2026.

2.2 La signature électronique du formulaire constitue un engagement ferme à respecter les présentes conditions.

2.3 Aucun accord verbal ou téléphonique n'est valable sans confirmation écrite.

2.4 Les réservations sont attribuées par ordre d'arrivée, sous réserve de paiement intégral et d'acceptation par l'Organisateur.

2.5 Toute modification nécessite l'accord écrit de l'Organisateur.

3. Paiement

3.1 Tous les paiements doivent être effectués en EURO. Les frais bancaires ou de conversion sont à la charge du Sponsor/Exposant.

3.2 Le paiement intégral doit être reçu avant la date limite fixée par l'Organisateur.

3.3 Tout retard de paiement entraîne des pénalités et intérêts. Les frais de recouvrement et de procédure sont à la charge du Sponsor/Exposant.

4. Annulation

4.1 Toute annulation doit être communiquée par écrit.

4.2 Frais d'annulation :
- Jusqu'au 31 décembre 2025 : 50 % du montant total + TVA
- À partir du 1er janvier 2026 : 100 % du montant total + TVA

4.3 L'Organisateur peut réattribuer ou revendre l'espace annulé, sans obligation de remboursement des frais d'annulation.

5. Assurance & responsabilité

5.1 Le Sponsor/Exposant est responsable des actes et omissions de ses employés ou agents et doit indemniser l'Organisateur en conséquence.

5.2 Une assurance responsabilité civile et employeur appropriée est obligatoire.

5.3 L'Organisateur et le lieu ne sont pas responsables de la sécurité, de la perte ou du vol des biens du Sponsor/Exposant.

5.4 Le Sponsor/Exposant doit assurer tout matériel et équipement à leur valeur de remplacement.

6. Report, annulation & force majeure

6.1 L'Organisateur peut reporter l'événement pour des raisons valables, sans affecter les obligations du Sponsor/Exposant.

6.2 Aucun dédommagement ne sera accordé en cas de report, annulation ou livraison partielle.

6.3 L'Organisateur n'est pas responsable des retards ou inexécutions dus à un cas de force majeure (catastrophes naturelles, pandémie, guerre, décision gouvernementale, etc.).

6.4 Aucun remboursement ou responsabilité ne découle d'un cas de force majeure.

7. Règlement local et sécurité

7.1 Les Sponsors/Exposants doivent respecter toutes les réglementations locales et du site concernant la sécurité et l'ordre public.

7.2 L'Organisateur peut exiger le retrait ou la modification de tout matériel non conforme ou annuler la participation sans remboursement.

8. Utilisation de l'espace & promotion

8.1 L'utilisation et la signalétique de l'espace d'exposition ne doivent pas dépasser la surface louée.

8.2 Les limitations de hauteur et autres spécifications doivent être respectées.

8.3 La promotion sur site doit se limiter à l'espace d'exposition ou aux salles louées.

8.4 La distribution de documents ou cadeaux dans les espaces communs est interdite.

9. Protection des données & RGPD

9.1 L'Organisateur peut traiter les données personnelles pour l'exécution du contrat et à des fins marketing, conformément au RGPD et à la législation belge.

9.2 Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans pour des raisons légales et comptables.

9.3 Les données ne seront partagées qu'avec des conseillers professionnels ou autorités réglementaires si nécessaire.

10. Modifications & renonciations

10.1 Toute modification doit être faite par écrit et signée par les représentants autorisés des deux Parties.

10.2 Aucun accord verbal n'est valable sans confirmation écrite.

10.3 L'Organisateur se réserve le droit d'ajuster le programme ou les avantages du sponsoring, à condition que la valeur du package ne soit pas substantiellement réduite.

11. Propriété intellectuelle

11.1 Le Sponsor/Exposant accorde à l'Organisateur une licence non exclusive, gratuite et mondiale pour utiliser son nom, logo, marques et supports promotionnels dans le cadre de BEGEO 2026.

11.2 Le Sponsor/Exposant conserve tous les droits sur sa propriété intellectuelle.

12. Droit applicable & juridiction

12.1 Le présent contrat est régi par le droit belge.

12.2 Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles.